

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 10 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 05/12/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 05/12/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GAGNARD Sylvie, M. GHYAMPHY Koffi, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHARDRON Yann à M. GODREAU Bruno

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Evelyne

2024/122 – Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - sis 39 bis Route du Val de Loir

Vu la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant à Madame FONTAINE Florence et soumis au Droit de Préemption Urbain :

- Parcelle cadastrée AB 0278 "39 bis Route du Val de Loir" d'une superficie de 00ha 01a 55ca

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour ledit bien.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/12/2024
Le Maire
Monique TROTIN

Secrétaire de séance
Mme MOREAU Evelyne

